

Le vote sur le décumul à Bruxelles reporté

GOVERNANCE Les partis flamands ont déposé des amendements qui seront examinés par le Conseil d'Etat

Les cumulards bruxellois ont reçu un (bref) sursis. Mercredi midi, tous les partis politiques, à l'exception des écologistes, se sont accordés pour demander un deuxième avis au Conseil d'Etat sur le texte instaurant le décumul. Cet avis devra être rendu dans un délai de trente jours. Il a été demandé parce que l'Open VLD, la N-VA et le CD&V ont déposé des amendements de dernière minute, à 48 heures d'un vote qui s'annonçait explosif en séance plénière.

Les trois partis néerlandophones précités avaient prévenu qu'ils bloqueraient le texte qui empêchera d'être à la fois député et bourgmestre ou échevin en Région bruxelloise. Même s'ils ne représentent que quelques sièges à l'échelle du parlement, une double majorité est nécessaire. Un côté francophone, l'autre côté néerlandophone. Le SP.A et Groen qui soutiennent la réforme sont minoritaires dans les rangs néerlandophones.

Le texte allait donc être bloqué vendredi.

Quand ce type de situation se présente, la loi prévoit qu'un deuxième vote doit être organisé un mois plus tard. Lors de ce vote, la double majorité n'est plus nécessaire. Ce type de mécanisme n'a jamais été utilisé. L'Open VLD, la N-VA et le CD&V voyaient déjà un choc communautaire. Ce qui a le don d'agacer Zoé Genot, cheffe de file Ecolo : « *Le SP.A et Groen soutiennent ce texte, c'est un faux*

argument de la part des partis où on retrouve le plus de députés qui cumulent. Ils veulent juste ralentir un changement qui est inévitable. » Le son de cloche est similaire chez les socialistes néerlandophones. Le SP.A regrette que certains essaient de communautariser le dossier, sans apporter beaucoup d'arguments de fond.

Ridouane Chahid, (PS) chef de groupe adjoint au parlement bruxellois, répond à Ecolo que le Conseil d'Etat doit être

consulté lorsque la majorité d'un groupe linguistique en fait la demande. Il voit surtout dans la démarche une manière d'apaiser le débat : « *On espère que le Conseil d'Etat va valider nos arguments juridiquement une deuxième fois. Nous envoyons le signal aux partis néerlandophones qu'il y a une demande citoyenne d'aller vers un mandat unique.* »

Même démarche légaliste auprès de Défi. « *J'imagine que le Conseil d'Etat validera le texte une deuxième fois, dit Emmanuel De Bock, député Défi. Et les amendements, même s'ils sont validés par le Conseil d'Etat, nous n'y sommes pas favorables. Tout cela ne renforcera pas la position de ceux qui ont demandé l'avis du Conseil d'Etat et le texte sera bel et bien voté. Cette démarche, c'est un peu la cigarette du condamné.* »

De son côté, le MR, qui n'est pas favorable au décumul intégral, prend acte de

la demande des partis flamands d'introduire des amendements et de les soumettre au Conseil d'Etat. « *J'entends que certains parlent de manœuvre dilatoire et critiquent la démarche. Je trouve ces débats inutiles. Lorsqu'un texte requiert une majorité dans les deux groupes linguistiques, la loi permet à l'autre groupe linguistique de déposer des amendements. C'est la loi. Il n'y a pas à se demander si c'est une bonne chose ou non.* », dit

Vincent Dewolf, chef de groupe MR au parlement bruxellois.

Cela ne calme pas la colère d'Ecolo et Groen qui voient surtout une démonstration de « *la fébrilité de certains face à une avancée inéluctable mais qui remet en cause des intérêts personnels. D'abord à Bruxelles puis, peut-être, dans d'autres hémicycles. Certains sont manifestement prêts à tout pour essayer de gagner du temps et pour bloquer cette réforme pour une meilleure gouvernance à Bruxelles. Et d'autres sont manifestement prêts à les laisser faire...* »

Il n'y a aucune chance que les amendements proposés ce mercredi soient acceptés par la majorité. Ils ont cependant réussi à reporter le vote au minimum au 28 avril. De quoi laisser un peu de temps pour négocier en coulisses, même si on voit mal comment la situation pourrait se débloquer. ■

MAXIME BIERMÉ